Contestation FPS depose-minute

Par minjay

Bonjour, je me suis arrêté sur un stationnement payant pour un depose-minute, en verité la personne devais rejoindre la voiture. Malheureusement, à peine garé, une voiture-camera passe dans la rue. Je suis resté dans la place moins de 5 minutes avant de repartir.
Je viens de recevoir le FPS, puis-je le contester? Je realise que j'aurais du aller prendre un ticket de 15 minutes après etre flashé mais c'etait un depose minute pour prendre quelqu'un pour un rendez-vous.

Par Fructidor

Bonjour,

La ville concernée propose-t-elle un temps de stationnement gratuit pour les très courtes durées (par exemple 15 minutes gratuites) et que vous n'avez simplement pas eu le temps de le prendre ou de l'enregistrer sur l'application mobile ?

Chacun devrait connaître les pratiques.
Les voitures-caméras scannent les plaques d'immatriculation et croisent directement les données avec la base des tickets ou abonnements en cours.
Si aucun ticket (même gratuit/dépose-minute) n'est enregistré pour votre plaque au moment du passage, le système émet automatiquement un FPS.

Vous avez légalement le droit de contester, mais pour que votre recours (RAPO) ait une chance d'aboutir, il ne faut pas seulement expliquer que c'était un simple dépose-minute de moins de 5 minutes, car cet argument est, dans la plupart des cas, rejeté par les services municipaux.

Par minjay

Après verification, leur stationnement pour 15 minutes est payant.
Le probleme c'est que c'etait un arret pour recuperer une personne, je ne suis pas descendu de la voiture et j'ai été flashé à peine entré dans la place. J'aurais payé un ticket pour 15 minutes après coup si je comptait resté, mais je suis parti tout de suite.
Si c'etait un emplyé municipal à pieds, je n'aurais pas été verbalisé, mais avec une voiture qui flashe, vous ne pouvez rien faire.
Quel argument invoquer si le depose-minute ne suffit pas?